

Nicole et Francis VARO ET L'AMAP DU FLAYOSQUET  
Boulangerie artisanale « Au four à bois »  
83111 AMPUS  
04 94 70 97 44 / 06 61 12 36 87

**CONTRAT PAIN DU JEUDI 10 NOVEMBRE 2016 AU JEUDI 4 MAI 2017**  
**24 SEMAINES DE DISTRIBUTION**

**PAS DE DISTRIBUTION LES JEUDIS 22 ET 29 DECEMBRE 2016**

*Merci à chaque amapien qui le peut, de tenir au moins 1 à 2 permanences dans la saison pour aider à la distribution des produits avec un des membres du comité de pilotage .*

*Inscrivez-vous sur le tableau accroché près de la porte de La Redonne.*

**RAPPEL:**

--Il n'y a pas de livraison les jeudis des semaines avec jours fériés (soit pour ce contrat les 22 et 29 décembre)  
--L'amapien doit vérifier le solde de son compte et l'ALIMENTER dès que la somme restante n'est pas suffisante pour la prochaine commande.

En accord avec l'AMAP du Flayosquet , Nicole et Francis VARO s'engagent à livrer le pain commandé par contrat chaque jeudi de distribution aux adhérents de l'AMAP du FLAYOSQUET **à jour de leur cotisation.**

La distribution se fait de 18H à 19H15 à l'Usine de la Redonne.

PAIN BIO farine Lemaire		PRIX	PAIN NON BIO		PRIX
Seigle	400g	2,20€	Navette	330g	1,50€
Blanc T65	400g	2,20€	Pain aux olives	300g	2,20€
½ Complet T 80	400g	2,20€	Pain aux noix	320g	2,80€
Complet T 150	400g	2,20€	Pain aux noix et aux raisins	320g	2,80€
6 Céréales	400g	2,20€			
Epeautre	400g	2,20€			
Graines de tournesol	300g	2,20€			
Graines de sésame	300g	2,20€			
Son	400g	2,20€			
Bûcheron (seigle lin ½ complet)	400g	2,20€			

**Une feuille hebdomadaire est à votre disposition pour vos commandes d'une semaine sur l'autre, n'oubliez pas de la remplir si votre livraison n'est pas identique chaque semaine.**

**1) CONTRAT CLASSIQUE livraison chaque semaine**

Chaque semaine la même livraison (ou en fonction de la feuille hebdomadaire) : .....pains par semaine  
(entourer le ou les choix de pains)

POUR 24 semaines

Règlement en 1 chèque    en 2 chèques    en 3 chèques

**2) CONTRAT A LA CARTE livraison à la demande**

*L'amapien s'engage pour une somme versée le jour de la signature du contrat, et qui peut être complétée en cours de période ET réglée le plus rapidement possible.*

*Ceci permet au signataire de ce contrat de choisir le ou les pains ET les jours de livraison à la condition expresse que tout soit précisé sur la feuille hebdomadaire au minimum le jeudi précédent.*

*L'amapien doit vérifier le solde de son compte et l'ALIMENTER dès que la somme restante n'est pas suffisante pour la prochaine commande.*

Ce contrat peut aussi se cumuler avec le contrat classique.

SOMME VERSEE .....€

**3)CONTRAT CLASSIQUE .....€ + CONTRAT A LA CARTE .....€**

**TOTAL.....€**

Règlement en 1 chèque    en 2 chèques    en 3 chèques

**NOM PRENOM ADRESSE TELEPHONE E- MAIL de l'amapien**

**Nicole et Francis Varo vous remercient vivement de votre confiance.**

**SIGNATURE DU PRODUCTEUR**

**SIGNATURE DE L'AMAPIEN**